

Suivi par :

Ville d'Avray, le 01/07/2023

G. Colombier (Direction des études BUT GMP)

Secrétariat Mme T. Chittier : 01.40.97.57.85 / 57.84

E-mail : [secretariat-gmp@liste.parisnanterre.fr](mailto:secretariat-gmp@liste.parisnanterre.fr)

**Objet :** Convocation rentrée en 1<sup>ère</sup> année de BUT GMP à l'IUT de Ville d'Avray et listes de matériel

Vous avez choisi de vous inscrire en 1<sup>ère</sup> année de la formation BUT Génie Mécanique et Productique. La journée d'accueil des étudiants aura lieu le :

**Lundi 04 septembre 2023  
à 10h15**

**Amphi 2**

Cette journée consistera (**présence obligatoire**) :

- 10h15 – 11h30 : Accueil des étudiants par le chef de département et le directeur des études
- 11h30 – 12h00 : Présentation sécurité
- 13h30 – 14h30 : Tests de niveau (sur poste informatique)
- 14h45 – 17h00 : Ateliers pédagogiques et administratifs du département GMP.

**Concernant le matériel « scolaire » (classeurs, cahiers etc.), rien n'est imposé, vous pouvez choisir ce qui vous convient. Vous devrez avoir une trousse complète (stylos, crayons, gomme, surligneurs...) et des copies simples / doubles à grand carreaux. Vous pouvez utiliser votre calculatrice de Terminale, pour les examens une calculatrice scientifique basique vous sera prêtée.**

**Des travaux de révisions d'été seront à faire, veuillez donc bien vérifier régulièrement la boîte mail renseignée dans Parcoursup.**

**ATTENTION :**

- Vous devrez venir avec une attestation d'assurance de responsabilité civile 2023-2024. Sur ce document doit figurer votre nom et prénom ainsi qu'une mention indiquant qu'elle est valable pour l'année universitaire 2023/2024. **Sans cette attestation, vous ne serez pas accepté en cours.**

- Votre carte d'étudiant vous sera délivrée lors de la rentrée – aucun envoi par courrier. **Elle sera à conserver sur vous durant toute votre scolarité à l'IUT.**

Vous trouverez ci-joint :

- Une liste de matériel nécessaire pour les activités de Bureau d'Études (page 3)
- Une liste de matériel et d'équipement de sécurité (page 4) qui seront indispensables pour les activités en atelier. Ces différents éléments peuvent s'acheter dans n'importe quelle grande surface de bricolage, mais d'après notre expérience des années passées, n'attendez pas le dernier moment pour vous les procurer (ruptures de stocks au moment de la rentrée).

**ATTENTION :**

**Ces matériels et équipements seront utilisés lors des premières séances de l'année, vous devrez donc les avoir à disposition dès la rentrée de septembre 2023 sous peine d'être exclu de ces séances.**

Le début des cours aura lieu le :

**Mardi 05 septembre 2023  
à 8h00  
La salle sera précisée lors de la journée d'accueil**

Je vous souhaite de bonnes vacances, et vous prie de recevoir l'expression de mes salutations les meilleures.

M. Gaëtan COLOMBIER  
Directeur des Études de la Formation Initiale

## Matériel **obligatoire** pour le cours de BE (bureau d'études)

### Matériel de dessin

- Stylo mine critérium
- Crayons de couleurs
- Compas (15€ maximum)
- Règle graduée d'environ 30 cm
- Équerre (dimension 20 cm environ)

### Livre

#### **Guide des sciences et technologies industrielles**

Auteur : Jean-Louis FANCHON  
Éditeur : Nathan  
Collection : AFNOR  
ISBN-13 : 978 209 501884 9 (édition 2023-2024)

Ce livre paraîtra en juin 2023

Les éditions à partir de 2014 sont acceptées



Il ne faut **PAS** acheter le "*guide pratique des sciences et technologies industrielles* » qui est une version light du livre. Il est moins cher mais il manque la plupart des choses dont on a besoin.

## Equipements Atelier GMP **OBLIGATOIRE** pour la rentrée

 <p><b>Pied à coulisse à bec double et jauge de profondeur</b> Précision: 1/50e (résolution 0.02 mm) - Longueur : 150 mm ou 200 mm - Standard ou numérique</p>	 <p><b>Jeu de clés 6 pans</b> <b>De 2.5 mm à 8 mm</b> <b>(et non pas en fraction de pouces)</b></p>
 <p><b>Réglet 200 mm</b></p>	 <p><b>Mètre ruban (au moins 2m)</b></p>
 <p><b>Lunettes de sécurité (non teintées)</b> <b>ou « sur lunettes » pour les personnes portant des</b> <b>lunettes de vue</b></p>	 <p><b>Paire de GANTS TECHNIQUES (2121 EN 388)</b> <b>Ex : Brico dépôt 2,50€</b> <b><u>Pas de gants de manutention</u></b></p>

**Remarque :** Le jour de la rentrée, vous aurez la possibilité de commander auprès d'une de nos sociétés partenaires un lot contenant les équipements listés ci-dessus : Pied à coulisse standard (non numérique) + Jeu de clés 6 pans + réglet + lunettes de sécurité + paire de gants techniques.

**Attention, ce lot est indivisible.**

Le prix définitif vous sera précisé à la rentrée ; pour information le tarif 2022 était d'une quarantaine d'euro.

**Merci de ne surtout pas pré remplir le chèque avant cette date.**

**Les trois équipements suivants ne sont pas dans le lot proposé et doivent être achetés séparément.**

 <p><b>Blouse en coton</b> <b>à manches longues</b></p>	 <p><b>Cadenas à <u>clef anse Ø5mm</u></b></p>	 <p><b>Chaussures de sécurité</b></p>
--	---	--

**Remarques :** les activités à l'atelier devront être réalisées avec un pantalon en coton (par exemple : jean en coton Denim et non stretch) ainsi que des chaussettes hautes en coton.

**Attention :** **Si la matière du pantalon n'est pas correcte ou que la longueur des chaussettes est trop courte alors une exclusion de la séance pourra être prononcée.**

## Travail en atelier de production

Suivre des travaux pratiques en atelier de production implique par exemple pour l'étudiant :

1. De pouvoir tenir en position debout pendant une durée de 2 à 4 heures ;
2. D'avoir une perception auditive d'un niveau suffisant pour entendre des consignes de sécurité dans un environnement bruyant ;
3. D'avoir une dextérité manuelle suffisante permettant d'effectuer des opérations d'atelier standard telles que le soudage, l'utilisation de machines-outils, ... ;
4. D'avoir une acuité visuelle (corrigée ou non) suffisante pour mesurer une dimension à l'aide d'un réglet. Le port des lentilles n'est pas autorisé en atelier.

## Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

---

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure Parcoursup, votre candidature a été retenue pour le département GMP de l'IUT de Ville d'Avray.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. **Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap** auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse [handicap-gmp@liste.parisnanterre.fr](mailto:handicap-gmp@liste.parisnanterre.fr)
2. **Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes** qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. **Vous signaler à la rentrée** auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant le 15 octobre** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle se réunira le **17 octobre** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

### Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement au lycée ne sera pas automatiquement reconduit en B.U.T.

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

## Calendrier des visites médicales à l'IUT de Ville d'Avray 2023-2024

**Votre secrétariat pédagogique qui vous convoquera pour une visite médicale parmi les dates ci-dessous :**

- Mardi 12 septembre 2023
- Mardi 19 septembre 2023
- Mardi 26 septembre 2023

- Jeudi 5 octobre 2023
- Mardi 10 octobre 2023
- Mardi 17 octobre 2023

- Mardi 7 novembre 2023
- Mardi 14 novembre 2023
- Lundi 20 novembre 2023
- Mardi 28 novembre 2023

- Mardi 5 décembre 2023
- Mardi 12 décembre 2023
- Mardi 19 décembre 2023

- Mardi 9 janvier 2024
- Jeudi 18 janvier 2024
- Mardi 23 janvier 2024
- Mardi 30 janvier 2024

- Mardi 6 février 2024
- Mardi 13 février 2024